

**Compte rendus des Conseils Municipaux  
du 14 Septembre  
et du 11 Octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept le 14 Septembre et le 11 Octobre à 19 heures 15,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Alix MEUNIER, Maire.

Etaient présents :

Alix MEUNIER, Joël DUBOIS, Christine AUPETIT, Patrick AUGENDRE, Jérôme FOSSEZ, Véronique HUET, Elodie SERREAU, Marie-Christine MICHARD, Elodie BERNARD, Monique BOILE, Emmanuel MORIN, Josiane LANDRY.

Était absent excusé : Elodie SERREAU (le 11/10)

Etaient absents : Gilles RIVAUD, Nicolas PARADIS

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Josiane LANDRY a été élue secrétaire (le 14/09)

Madame Christine AUPETIT a été élue secrétaire (le 11/10)

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal a fait le point sur le recrutement d'un(e) secrétaire de mairie.  
Un candidat a été retenu et devrait prendre son poste (mi-temps mairie et mi-temps SIAEPA) au 1<sup>er</sup> Décembre.  
Le départ en retraite de Mme Maryse Fassier est validé pour fin septembre.

La commune va devoir de nouveau rechercher un médecin. En effet, le Docteur Pétronela Melnic, a fait savoir aux élus qu'elle souhaitait mettre fin à son bail par anticipation au 31 Décembre 2017. Le conseil a validé sa demande, il se terminera donc au 31 Décembre 2017.

Toujours dans le domaine médical, des travaux d'extension du cabinet médical sont prévus. Cet agrandissement permettra d'installer d'un kinésithérapeute que la commune recherche déjà activement.

La Poste mettant son bâtiment en vente, la commune étudie la possibilité de racheter les murs. La poste deviendrait locataire et l'étage du bâtiment serait transformé en logement destiné à la location. Le conseil n'a pas encore pris sa décision et attend des précisions sur les conditions d'achat avant de faire une proposition ferme.

Il a été signé une convention entre la DDT et la Commune, pour une mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et des déclarations préalables

Il a été voté des admissions en non-valeur pour les Budgets de la Commune et de l'Assainissement suite à des états présentés par la Trésorerie de St Pierre le Moutier en date du 7 Juillet 2017, soit 1 058.60 € de pertes de recettes pour la commune, et 1 286.87 € pour l'assainissement.

De même des effacements de dettes ont été validés, à savoir 121.30 € pour la commune et 252.04 € pour l'assainissement.

La Municipalité, qui organise le repas offert aux personnes de plus de 65 ans, le dimanche 22 Octobre, valide le prix du repas retenu au traiteur à 25 €, et propose de fixer à 15 euros la participation qui sera demandée au conjoint ou à l'accompagnateur.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT, manifeste son profond désaccord avec la décision prise par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté de ne pas renouveler sa participation financière au dispositif de formation au métier de secrétaire de mairie rurale.

Le conseil municipal, a souhaité apporter quelques précisions sur les conditions d'inhumation et de repos des cendres dans le cimetière de la commune.

Il est rappelé que les sépultures dans le cimetière sont dues :

- aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit son domicile ;
- aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- aux personnes non domiciliées dans la commune, mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- aux personnes établis hors de France n'ayant pas de sépulture de famille dans la commune, mais qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci ;

Le conseil municipal a désiré l'étendre aussi aux personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes de la commune (impôts locaux, impôts fonciers)  
Il ne pourra être dérogé à ces règles.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de la Nièvre demande le versement d'une cotisation annuelle. (versée auparavant par la CCNB)  
Le conseil municipal valide cette nouvelle adhésion pour 0.15 cents par habitant soit 185.10 €.

Le Maire informe que les demandes de subventions pour le city-stade et le terrain de cross ont abouti favorablement. La Région Bourgogne Franche-Comté et le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) de Dijon, participent à hauteur de 20 et 24 % du H.T. Le maître d'œuvre est sollicité pour conduire rapidement ce projet.

La famille d'un défunt a sollicité la municipalité pour une aide financière afin de participer aux frais d'inhumation.

La Municipalité n'intervient pas dans le paiement des obsèques et par conséquent ne peut répondre favorablement à cette requête.

La fermeture de la pêche aux étangs communaux sera effective le dimanche 5 Novembre au soir. Le bilan de cette saison sera développé au prochain conseil, et l'achat de poissons pour rempoissonner les étangs sera confirmé incontestablement.

Il a été demandé plusieurs achats de mobiliers extérieurs, installations de poubelles, et de tables et de bancs autour des étangs et au square.

L'achat d'une cureuse de fossés devient indispensable pour assainir les chemins et les routes de la Commune.

Du matériel de désherbage sera nécessaire et obligatoire pour faire face à l'interdiction de désherbant par les collectivités. Des demandes de devis sont en cours pour finaliser ces achats avant le printemps.

Il a été aussi évoqué le projet d'achat d'un panneau lumineux d'informations. Là aussi des demandes de documentations sont en cours.

Des travaux de mises aux normes des stations d'épuration, demandés par le Service de l'Eau du Conseil Départemental, seront réalisés.

Au cimetière, le jardin du souvenir va être mis aux normes et permettra une dispersion des cendres dans le respect des défunts et de la réglementation en vigueur.

Le site Internet de la Commune n'étant pas très attractif, (mais régulièrement tenu à jour) plusieurs possibilités de changements d'hébergeur sont à envisager.

Des études sont actuellement en cours pour modifier les réseaux d'assainissement et de réseaux d'eaux du SIAEPA, suite au passage de l'A77 dans Saint-Imbert.

Une convention sera établie avec la DREAL de Dijon pour conduire ces travaux d'investissement importants.

Suite à des réunions avec la CCNB, la redevance d'Ordures Ménagères 2018, ne sera plus mise en recouvrement par foyer suivant le nombre de personnes.

Le REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) devient la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est apparaitra sur la Taxe Foncière 2018.